

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) CONCOURS 2021

Sommaire

1. Est-ce que je remplis les conditions d'inscriptions aux concours ?	1
2. Comment m'inscrire ?.....	1
3. Que faire si je n'arrive pas à me connecter ?.....	1
4. Comment valider ma candidature ?.....	2
5. Comment faire si mes pièces jointes sont trop volumineuses ?.....	2
6. Je n'ai pas reçu le mail de confirmation ?.....	2
7. Comment accéder à mon espace candidat ?.....	3
8. Comment accéder aux courriers dans mon espace candidat ?.....	4
9. Comment modifier mon inscription ?	4
10. Pourquoi me signale-t-on que ma candidature est incomplète alors que j'ai téléversé toutes les pièces demandées ?.....	5
11. Je suis porteur d'un handicap. Ai-je droit à des aménagements d'épreuves ?	5
12. Je suis candidat interne, comment obtenir mon état de service ?.....	5
13. Est-il possible de s'inscrire à plusieurs concours ?.....	6
14. Comment saisir la commission d'évaluation des diplômes étrangers (CEDE) ?.....	6
15. Quand vais-je recevoir ma convocation aux épreuves ?.....	6
16. Comment être informé des résultats ?.....	6

1. Est-ce que je remplis les conditions d'inscriptions aux concours ?

Dans un premier temps, lisez bien les informations présentes pour chaque concours sur notre site www.fonction-publique.gov.pf :

- Infirmier A ;
- Infirmier B ;
- Assistant socio-éducatif B ;
- Adjoint administratif C ;
- Secrétaires médicaux C ;
- Agent technique C ;

2. Comment m'inscrire ?

Pour accéder aux inscriptions en ligne, cliquez [ici](#).

Pour ceux ne possédant pas d'ordinateur, un poste informatique en accès-libre est disponible :

- Tahiti : à la Direction générale des ressources humaines (DGRH) sur rendez-vous [ici](#) ;
- Raiatea : à la circonscription sans rendez-vous ;
- Tubuai : à la circonscription sans rendez-vous ;
- Nuku Hiva, Hiva Oa et Ua Pou : sans rendez vous, les agents de la circonscription des îles Marquises t'accompagneront pour t'inscrire en ligne à la cité administrative de Taiohae (tel : 40 910 261), au centre administratif de Atuona (tel : 40 927 477) et à l'antenne de Hakahau (tel : 40 925 276).



Viens avec les documents demandés sur ta clé usb.

3. Que faire si je n'arrive pas à me connecter ?

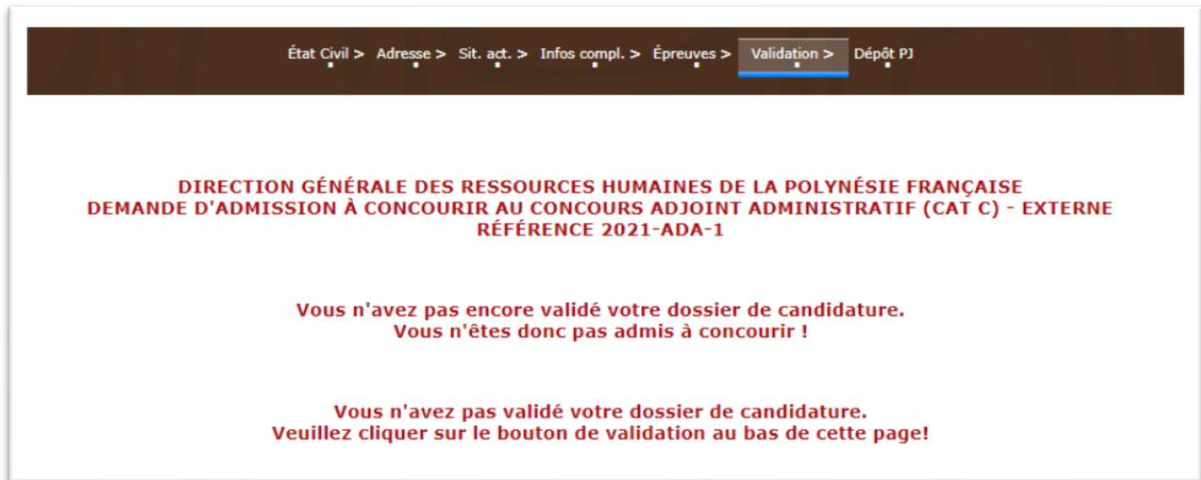
Il se peut que le serveur rencontre ponctuellement des soucis liés au nombre important de connexions en simultané. Essayez de vous connecter de nouveau.



Nous vous préconisons de ne pas attendre les derniers jours d'ouverture d'inscription pour remplir votre dossier en ligne !

4. Comment valider ma candidature ?

Une fois le formulaire d'inscription en ligne complété, vous arriverez dans l'onglet « **Validation** » :



Il faut impérativement sélectionner « **Valider ma demande d'admission à concourir** » (tout en bas de la page, à droite) pour valider son inscription.

**Valider ma demande
d'admission à concourir**

5. Comment faire si mes pièces jointes sont trop volumineuses ?

La capacité de vos pièces ne doit pas dépasser 3 Mo.

Si vos pièces sont trop volumineuses, vous devez soit :

- Redimensionner l'image ;
- Compresser l'image ;
- Réduire la qualité du document (exemple noir et blanc) ;
- Copier/coller votre pièce de format jpg. ou png. dans un document word.

Attention : Aucune pièce transmise hors de l'espace candidat ne sera acceptée. Donc, pas de transmission complémentaire par mail.

6. Je n'ai pas reçu le mail de confirmation ?

Si le message n'apparaît pas dans votre boîte de réception, vérifiez les dossiers "Indésirable", "Spam", "Corbeille" ou "Éléments supprimés".

Vous pouvez consulter votre dossier et vérifier que l'adresse mail saisie est exacte en vous reconnectant à votre espace candidat avant la fin des inscriptions.

Au moment de la validation de votre candidature, il est IMPERATIF de noter les références de votre dossier pour vous connecter à votre espace candidat en cas de saisie incorrecte de votre adresse mail :

8. Comment accéder aux courriers dans mon espace candidat ?

Une fois connecté à votre espace candidat, vous devez cliquer sur le lien « **Vous avez du courrier ! Cliquez ici pour y accéder** ».



DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE
AU CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF (CAT C) - INTERNE
NUMÉRO [REDACTED]

**Vous n'avez pas encore validé votre dossier de candidature.
Vous n'êtes donc pas admis à concourir !**

**Vous n'avez pas validé votre dossier de candidature.
Veuillez cliquer sur le bouton de validation au bas de cette page!**

NOTEZ LES RÉFÉRENCES SUIVANTES :

Votre numéro d'inscription est le [REDACTED]
Votre numéro de certificat est le [REDACTED]

Lors de chacune de vos correspondances avec nos services, prenez soin de rappeler ces informations qui vous seront par ailleurs indispensables dans vos démarches pour consulter, imprimer ou modifier votre dossier de candidature.

Vous pouvez réintervenir sur votre dossier de candidature jusqu'au 10/01/2022 à minuit.

Pour avoir accès à de plus amples renseignements concernant vos épreuves veuillez cliquer sur (...).

Si vous souhaitez choisir une épreuve, veuillez cocher la case correspondante.

Vous avez du courrier ! Cliquez ici pour y accéder

9. Comment modifier mon inscription ?

Vous avez la possibilité de modifier votre dossier d'inscription en ligne jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Pour ce faire, vous devez vous connecter à votre espace candidat où vous pouvez modifier votre dossier en ligne. Vous pouvez également compléter vos pièces et finaliser votre dossier d'inscription.

Attention : Après chaque connexion ou modification (complétude d'information, dépôt de pièces complémentaires, etc.), il faut impérativement sélectionner « **Valider ma demande d'admission à concourir** » (tout en bas de la page, à droite) pour re-valider son inscription.

Après la clôture des inscriptions, il n'est plus possible de modifier son inscription.

10. Pourquoi me signale-t-on que ma candidature est incomplète alors que j'ai téléversé toutes les pièces demandées ?

Les candidatures ne seront instruites qu'à compter du lendemain de la clôture des inscriptions, il est donc normal que, combien même votre dossier comporte les documents justificatifs demandés, le message relatif aux documents manquants apparaisse.

Celui-ci ne disparaîtra que lorsque la DGRH aura validé l'ensemble de vos pièces.

11. Je suis porteur d'un handicap. Ai-je droit à des aménagements d'épreuves ?

Vous avez la possibilité de bénéficier d'aménagements d'épreuves, qui doivent être demandés au moment de l'inscription au concours.

Êtes-vous reconnu travailleur handicapé (R.Q.T.H.) ? * Oui Non
Souhaitez-vous un aménagement d'épreuves ? * Oui Non

Modalités et conditions d'aménagement, [ici](#).

Pour les autres types de handicap non prévus, des aménagements des épreuves des concours et examens professionnels pourront être proposés par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel ou par le médecin agréé de l'administration ([liste ici](#)).

12. Je suis candidat interne, comment obtenir mon état de service ?

Il vous suffit de télécharger le document qui est à votre disposition au moment de votre inscription en cliquant sur « **Documentation, cliquez ici** » :

2021-ADA-2
Concours ADJOINT ADMINISTRATIF (Cat C) - INTERNE

Inscription: [cliquez ici](#)

Inscriptions:
du 10/12/2021 à 08h00
au 10/01/2022 à minuit
retour des dossiers jusqu'au:
10/01/2022

[Documentation cliquez ici](#)

Une fois le document complété, vous devez le téléverser en fin d'inscription en même temps que vos pièces justificatives. La DGRH ne délivre plus d'état de service.

13. Est-il possible de s'inscrire à plusieurs concours ?

Sous réserve de remplir les conditions exigées, vous pouvez vous inscrire à plusieurs concours (externes ou internes).

Toutefois vous ne pouvez pas vous inscrire dans plusieurs spécialités d'un même concours car les épreuves se déroulent à la même date.

14. Comment saisir la commission d'évaluation des diplômes étrangers (CEDE) ?

Diplôme étranger



Analyse de la CEDE



Accès aux concours

Après avoir indiqué lors de l'inscription « **Je demande à passer devant une commission d'équivalence** » il vous faut adresser au Ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique, une lettre recommandée précisant l'objet de la saisine de la commission (Immeuble CGM, rue Général de Gaulle, BP 2551 - 98713 Papeete), et mentionne l'adresse postale et/ou électronique du candidat, accompagnée des pièces suivantes :

- une copie du diplôme étranger; s'il n'est pas rédigé en français, il devra être traduit par un organisme agréé, tel que le Service de la traduction et de l'interprétariat ;
- une copie de la liste des enseignements suivis dans l'obtention du diplôme étranger ; si ladite liste des enseignements n'est pas rédigée en français, elle devra être traduite par un organisme agréé, tel que le Service de la traduction et de l'interprétariat ;
- une copie de l'attestation de comparabilité du diplôme étranger, délivrée par le Centre ENIC-NARIC (si possible).

Pour plus d'infos.

Contact du service de la traduction et de l'interprétariat : Adresse : rez-de-chaussée de l'immeuble de la culture, face au CESEC ; BP 20714 - 98713 Papeete ; Téléphone : 40.43.21.40 ; secretariat@traduction.gov.pf ; [TURAMA](#)

15. Quand vais-je recevoir ma convocation aux épreuves ?

Pour les candidats qui disposent d'une adresse mail, votre convocation sera disponible dans votre espace candidat. Un mail d'information vous sera envoyé.

Pour les candidat ne disposant pas d'adresse mail ou ayant fait la demande expresse, vous recevrez votre convocation par voie postale.

16. Comment être informé des résultats ?

Les listes des admissibles/admis seront publiées sur le site www.fonction-publique.gov.pf